



BNP Paribas Asset Management Belgium

RTS 28 – LES 5 PRINCIPAUX LIEUX D'EXÉCUTION

Rapport 2019

INTRODUCTION

La directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID II ») impose à BNP Paribas Asset Management Belgium (« BNPP AM Belgium »), en tant qu'entreprise d'investissement, l'obligation de fournir un rapport annuel sur ses cinq principaux lieux d'exécution et intermédiaires financiers en termes de volume de négociation et de qualité d'exécution par catégorie d'instruments financiers, sur lesquels elle a exécuté des ordres de clients, dans le cadre tant de la gestion discrétionnaire de portefeuille que de la réception et de la transmission des ordres (« RTO ») qui suivent le conseil en investissement.

Le présent rapport dresse la liste des cinq principaux lieux d'exécution par catégorie d'instruments financiers pour l'année 2019 conformément aux normes techniques RTS 28 de MiFIR (Règlement délégué C (2016) 3337 final) et du Règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BNPP AM Belgium est une entreprise de gestion d'OPCVM et de FIA qui fournit des services de gestion discrétionnaire de portefeuille et des conseils en investissement, en ce compris la RTO qui suit le conseil en investissement, conformément à la directive MiFID.

Concernant ses activités de gestion discrétionnaire de portefeuille, BNPP AM Belgium délègue l'exécution des ordres à BNP Paribas Dealing Services¹ (« Dealing Services »). Concernant la RTO qui découle du conseil en investissement, BNPP AM Belgium transmet les ordres à BNP Paribas Fortis.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent rapport couvre l'exécution d'ordres liés exclusivement à la gestion discrétionnaire de portefeuille, à savoir toutes les transactions exécutées par BNPP AM Belgium, par l'intermédiaire de Dealing Services, portant sur tous les ordres clients (professionnels ainsi que non-professionnels) relatifs aux activités de gestion discrétionnaire de portefeuille.

¹ BNP Paribas Dealing Services fait partie intégrante de la Global Trading Function et est détenue à 100 % par BNP Paribas Asset Management.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The asset manager
for a changing
world

RAPPORT QUANTITATIF

Le RTS 28 requiert la publication d'un rapport par catégorie d'instruments financiers contenant les informations suivantes sur les cinq principaux lieux d'exécution :

- le nom et l'identifiant du lieu ;
- le volume d'ordres clients exécutés sur ce lieu exprimé en pourcentage du volume total exécuté ;
- le nombre d'ordres clients exécutés sur ce lieu exprimé en pourcentage du nombre total d'ordres exécutés ;
- le pourcentage des ordres exécutés visés au point (c) qui ont été des ordres passifs et agressifs ;
- le pourcentage des ordres visés au point (c) qui ont été des ordres dirigés ;
- la confirmation ou non que l'entreprise a exécuté en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable de l'année précédente dans cette catégorie d'instruments financiers.

Le tableau ci-dessous montre toutes les catégories d'instruments financiers négociés par BNPP AM Belgium en 2019.

Catégories d'instruments financiers		Transfert à Dealing Services
Actions — actions ordinaires et certificats de dépôt	tranches de liquidité pas de cotation 5 et 6	
	tranches de liquidité pas de cotation 3 et 4	
	tranches de liquidité pas de cotation 1 et 2	
Instruments de dette	Obligations	
	Instruments monétaires	
Produits dérivés sur taux d'intérêt	Contrats à terme (futures) et options admis à la négociation sur une plateforme de négociation	
	Swaps, contrats à terme (forwards) et autres dérivés sur taux	
Dérivés de crédit	Contrats à terme (futures) et options admis à la négociation sur une plateforme de négociation	
	Autres dérivés de crédit	
Dérivés de change	Contrats à terme (futures) et options admis à la négociation sur une plateforme de négociation	
	Swaps, forwards et autres dérivés sur devises	oui
Instruments financiers structurés		
Dérivés sur actions	Contrats à terme (futures) et options admis à la négociation sur une plateforme de négociation	
	Swaps et autres dérivés sur actions	
Dérivés titrisés	Warrants et dérivés sur certificats	
	Autres dérivés titrisés	
Dérivés sur matières premières et droits d'émission	Contrats à terme (futures) et options admis à la négociation sur une plateforme de négociation	
	Autres dérivés sur matières premières et droits d'émission	
Contrats sur différence		
Produits indiciaires cotés	Fonds indiciaires cotés, billets négociables en bourse et marchandises négociées en bourse	oui
Droits d'émission		



Autres instruments		oui
Opérations de financement sur titres	Repo/reverse repo	

Remarque : les cellules grises indiquent les catégories d'instruments financiers qui n'ont pas été négociées par BNPP AM Belgium en 2019.

Conformément à la directive 2014/65/UE et les régimes de pas de cotation définis, la catégorie « Actions— actions ordinaires et certificats de dépôt » devrait être scindée en deux sous-catégories selon le degré de liquidité des instruments négociés.

Il existe trois tranches de liquidité :

- i. tranches de liquidité pas de cotation 5 et 6 (à partir de 2.000 opérations par jour)
- ii. tranches de liquidité pas de cotation 3 et 4 (entre 80 et 1.999 opérations par jour)
- iii. tranches de liquidité pas de cotation 1 et 2 (entre 0 et 79 opérations par jour)

BNPP AM Belgium (par l'entremise de Dealing Services) n'a pas négocié ces instruments. En conséquence, le rapport ne mentionne pas ces trois sous-catégories d'instruments financiers.

Ce rapport couvre les activités de gestion de portefeuille discrétionnaire de BNPP AM Belgium pour sa clientèle professionnelle ainsi que non-professionnelle.

ANALYSE QUALITATIVE

La Politique de sélection et d'exécution (« la Politique ») de BNPP AM Belgium décrit les mesures mises en œuvre par BNPP AM Belgium afin de s'assurer de la meilleure sélection des intermédiaires et de la meilleure exécution des transactions pour le compte des portefeuilles et mandats qu'elle gère. Tous les clients de BNPP AM Belgium et Dealing Services sont traités sur un pied d'égalité dans le cadre de la Politique de sélection et d'exécution.

Afin de veiller à la meilleure exécution, BNPP AM Belgium tient compte de plusieurs facteurs, de manière combinée ou non, en fonction de la catégorie d'instruments financiers concernée. Ces facteurs d'exécution sont :

1. le prix ;
2. l'impact de marché potentiel ;
3. la liquidité et les conditions de marché ;
4. la taille et le type d'ordre ;
5. la probabilité de l'exécution ;
6. la vitesse d'exécution ;
7. la probabilité du règlement ;
8. les frais de transaction (directs et indirects) ;
9. les instructions spécifiques du client ;
10. la capacité de négociation des contreparties/courtiers ainsi que leur tarification concurrentielle et leur couverture de qualité après leur performance globale au sens défini dans notre classification ;
11. les documents juridiques.

Si le prix, la vitesse et la taille sont généralement les facteurs d'exécution les plus importants à prendre en compte, l'importance relative de chaque critère dépend de l'instrument financier et du type d'ordre.

Comme indiqué au paragraphe « Informations générales » du présent rapport, BNPP AM Belgium délègue intégralement l'exécution des ordres à Dealing Services. BNPP AM Belgium a mis en place un cadre de contrôle afin de suivre la performance de Dealing Services et de s'assurer de la meilleure exécution de ses ordres client. L'analyse qualitative présentée dans ce rapport porte donc sur les ordres exécutés par Dealing Services pour le compte de BNPP AM Belgium.



SÉLECTION DES CONTREPARTIES

La liste des contreparties utilisées par Dealing Services est coordonnée par BNPP AM. La sélection s'effectue globalement sur la base des facteurs suivants :

- la capacité à assurer la liquidité des instruments négociés ;
- l'expertise et les connaissances des marchés et instruments financiers spécifiques ; et
- l'utilisation des technologies susceptibles d'améliorer le processus d'exécution.

Dealing Services effectue une évaluation quantitative de chaque contrepartie sur une base trimestrielle en analysant des informations telles que :

- l'analyse des frais de négociation (« TCA ») ;
- la qualité et la fréquence des axes et l'indication d'intérêt (« IOI ») ; et
- le taux de succès.

Les opérateurs de Dealing Services fournissent également une évaluation qualitative trimestrielle de chaque contrepartie sur la base des critères tels que :

- la couverture de l'instrument financier et du marché ;
- la capacité à fournir le meilleur service pour chaque stratégie d'exécution ; et
- la qualité des interactions au quotidien.

Un retour détaillé est ensuite fourni aux contreparties avec lesquelles nous avons régulièrement travaillé pendant la période concernée.

SUIVI

Dealing Services fait appel à un prestataire de TCA externe chargé d'analyser les données de négociation des actions et des devises par rapport aux prix du marché et des benchmarks appropriés. Tout écart par rapport à ces benchmarks fait l'objet d'un suivi selon des seuils déterminés au préalable.

Une équipe centrale de BNPP AM gère le processus TCA et fournit une synthèse qui met en évidence les principales tendances, mesures et conclusions. Les équipes Compliance de Dealing Services et BNPP AM Belgium effectuent des contrôles indépendants de premier et de second niveau sur la qualité de l'exécution.

LISTE DES CINQ PRINCIPAUX LIEUX D'EXÉCUTION ET RAPPORT D'EXÉCUTION

Afin de respecter ses obligations dans le cadre de la directive MiFID II, Dealing Services, agissant pour le compte de BNPP AM Belgium, doit fournir deux tableaux dressant la liste des cinq principaux lieux d'exécution par catégorie d'instruments financiers. Le premier tableau porte sur les transactions exécutées par Dealing Services soit directement avec une plateforme de négociation soit avec une contrepartie (« l'Exécution »). Le second tableau concerne les ordres placés auprès d'une contrepartie, par exemple un courtier, afin que celle-ci exécute ces ordres sur le marché pour le compte de Dealing Services (la « RTO »).

Le cas échéant, Dealing Services a joint les tableaux des cinq principaux lieux d'exécution au présent rapport ainsi qu'une description des stratégies de négociation appliquées par nos opérateurs afin d'assurer la meilleure exécution de manière constante.

Dans certaines circonstances, Dealing Services utilise également des lieux d'exécution (également appelés plateformes électroniques), tels que Bloomberg et FXall, à des fins de négociation. Ces plateformes facilitent l'accès aux contreparties selon le mécanisme de demande d'offre de prix. En d'autres termes, nous pouvons obtenir des prix d'entités différentes pour la même transaction simultanément. Dans les cas où une plateforme figure dans nos tableaux des cinq principaux lieux d'exécution et/ou RTO, nous fournissons également les informations relatives aux contreparties sous-jacentes que nous savons sélectionnées pour la transaction, le cas échéant. Ce modus operandi apporte des informations supplémentaires sur les sources de liquidité que nous avons utilisées et sur nos pratiques de routage d'ordres.



ORDRES PASSIFS ET AGRESSIFS

Dans les tableaux ci-dessous, Dealing Services indique si nos exécutions ont été passives ou agressives. Un ordre passif apporte de la liquidité au marché (ordre de vente). Inversement, un ordre agressif retire de la liquidité du marché (ordre d'achat).

Les colonnes concernées ont été complétées lorsque nous avons effectué une transaction par le biais d'un accès électronique direct des contreparties à une plateforme et lorsque nous avons :

- i. dirigé spécifiquement cette transaction sur une plateforme particulière dotée d'un carnet de commandes ; et
- ii. ajouté ou retiré de la liquidité.

LIENS ÉTROITS, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET PARTICIPATIONS COMMUNES AVEC DES PLATEFORMES D'EXÉCUTION

BNPP AM Belgium est une société à part entière de BNP Paribas Asset Management (« BNPP AM »). Des ordres résultants des activités de gestion de portefeuille discrétionnaire de BNPP AM Belgium sont placés auprès des trading desks de BNP Paribas Dealing Services (« Dealing Services »), filiale de BNPP AM. Dealing Services peut exécuter des transactions avec des filiales de BNP Paribas Group. La Politique d'exécution d'ordres de BNPP AM demande que des transactions avec des filiales de BNPP Group sont exécutés sans lien de dépendance. Des courtiers/contreparties internes sont soumis aux mêmes processus et règles de sélection et évaluation comme toute autre contrepartie tierce et ne seront pas accordés un traitement préférentiel.

Dealing Services n'a pas de lien ni de conflit d'intérêt avec des plateformes.

Accords particuliers avec des plateformes d'exécution

Dealing Services ne reçoit pas de paiements, des rabais, remises ou avantages non monétaires via ses modalités d'exécution des ordres. Dealing Services peut recevoir des avantages matériels et non-matérielles de la part des contreparties/courtiers/lieux d'exécution, qui ne seront acceptés qu'après revue par Dealing Services et conformément à ses obligations et propres procédures internes.

RAPPORT PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉRIVÉS SUR DEVISES – DE GRÉ À GRÉ

BNPP AM Belgium délègue entièrement l'exécution des ordres à Dealing Services, dès lors, les tables présentées ci-dessous montrent le top 5 lieux d'exécution utilisés par Dealing Services.

EXÉCUTION

Catégorie d'instruments	6 - Dérivés sur devises – de gré à gré			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui			
Classement des 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de négociation (ordre décroissant)	Pourcentage du volume négocié	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
FXALL Multilateral Trading Facility (TRAL)	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%



Catégorie d'instruments	6 - Dérivés sur devises – de gré à gré
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui
Classement des 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de négociation (ordre décroissant)	Pourcentage du volume négocié
FXALL Multilateral Trading Facility (TRAL)	100.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	36.28%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	44.65%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (549300FH0WJAPETIQ77)	19.07%

PRODUITS INDICIELS COTÉS – FONDS INDICIELS COTÉS, BILLETS NÉGOCIABLES EN BOURSE OU MATIÈRES PREMIÈRES NÉGOCIÉES EN BOURSE

Les exécutions concernant des produits indiciaires cotés sont généralement dictées d'abord par le prix et la taille de l'ordre, ensuite par la liquidité et les conditions de marché, la vitesse d'exécution et la probabilité de règlement. Une partie des ordres sur des produits indiciaires cotés sont transmis à des courtiers. En fonction des paramètres des ordres, il se peut que les opérateurs doivent procéder à l'exécution. Le cas échéant, ils lancent une procédure de demande de prix dans le but d'obtenir les meilleurs résultats. C'est le cas en particulier pour les fonds indiciaires cotés avec un ordre de type « VNI garantie ».

Afin d'effectuer les contrôles sur les fonds indiciaires cotés, Dealing Services utilise un rapport de demande de prix mettant en évidence les devis reçus des contreparties concurrentes (en ce compris les justifications lorsque les prix d'exécution diffèrent des meilleures offres ou en cas de nombre insuffisants d'offres).

La qualité de l'exécution fait l'objet d'un contrôle régulier par les bureaux de Dealing Services (contrôles de premier niveau), par les équipes Compliance (contrôles de second niveau) et en collaboration avec les équipes d'investissement des clients.

BNPP AM Belgium délègue entièrement l'exécution des ordres à Dealing Services, dès lors, les tables présentées ci-dessous montrent le top 5 lieux d'exécution utilisés par Dealing Services.

EXÉCUTION

Catégorie d'instruments	12 - Produits indiciaires cotés			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N			
Classement des 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de négociation (ordre décroissant)	Pourcentage du volume négocié	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB (TREU)	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%



Catégorie van financieel instrument	12 - Beursgenoteerde producten
Is er tijdens het voorgaande jaar gemiddeld <1 transactie per werkdag uitgevoerd?	Nee
Belangrijkste 5 plaatsen van uitvoering wat betreft handelsvolumes (in dalende volgorde)	Aandeel uitgevoerd volume
TRADEWEB (TREU)	100.00%
FLOW TRADERS B.V. (549300CLJI9XDH12XV51)	23.73%
OPTIVER V.O.F (7245009KRY SAYB2QCC29)	16.90%
JANE STREET FINANCIAL LIMITED (549300ZHEHX8M31RP142)	15.79%
COMMERZBANK AG (851WYGNLUQLFZBSYGB56)	13.72%
SUSQUEHANNA INTERNATIONAL SEC LTD (635400IAV22ZOU1NFS89)	8.34%
MORGAN STANLEY EUROPE SE (54930056FHWP7GIWYY08)	8.25%
SOCIETE GENERALE SA (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	2.53%
HSBC BANK PLC (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	2.46%
DEUTSCHE BANK AG (7LTWFZYICNSX8D621K86)	1.74%
BNP PARIBAS (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	1.63%

RTO

Catégorie d'instruments	12 - Produits indicieus cotés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui				
Classement des 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de négociation (ordre décroissant)	Pourcentage du volume négocié	Pourcentage du nombre total d'ordres exécutés	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
JANE STREET FINANCIAL LIMITED (549300ZHEHX8M31RP142)	33.79%	66.67%	0.00%	0.00%	0.00%
KEPLER CHEUVREUX (9695005EOZG9X8IRJD84)	26.74%	14.58%	0.00%	0.00%	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	18.14%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
DEUTSCHE BANK AG (7LTWFZYICNSX8D621K86)	8.43%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	7.96%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
FLOW TRADERS B.V. (549300CLJI9XDH12XV51)	3.12%	14.58%	0.00%	0.00%	0.00%
BNP PARIBAS (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	1.81%	4.17%	0.00%	0.00%	0.00%

AUTRES INSTRUMENTS HORS DU CHAMP D'APPLICATION

BNPP AM Belgium délègue entièrement l'exécution des ordres à Dealing Services, dès lors, les tables présentées ci-dessous montrent le top 5 lieux d'exécution utilisés par Dealing Services.

EXÉCUTION

Catégorie d'instruments	14 - Autres instruments hors du champ			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui			
Classement des 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de négociation (ordre décroissant)	Pourcentage du volume négocié	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
FXALL Multilateral Trading Facility (TRAL)	86.31%	0.00%	0.00%	0.00%
BNP PARIBAS FORTIS SA/NV (KGCEPHLVVKVRZY01T647)	13.69%	0.00%	0.00%	0.00%



Catégorie d'instruments	14 - Autres instruments hors du champ d'application
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui
Classement des 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de négociation (ordre décroissant)	Pourcentage du volume négocié
FXALL Multilateral Trading Facility (TRAL)	100.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	46.88%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	40.13%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (549300FH0WJAPETIQ77)	10.35%
BNP PARIBAS FORTIS SA/NV (KGCEPHLVVKVRZYO1T647)	2.65%

MENTIONS LÉGALES

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium est une société de gestion d'organismes de placement collectif and gestionnaire d'organismes de placement collectif alternatives agréée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au Rue du Progrès 55, 1210 Bruxelles, Belgique.

Le présent document a été rédigé et est publié par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue pas un conseil d'investissement.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium n'est nullement obligé de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.be.

